



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 7 avril 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Création d'emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATESTI Gilles, BERETTI Hélène, CALLIER Jeanne, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, OLIVESI GUIDI Josepha, ORSINI Pierre, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Marie-Claire, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

TIERI Paul à SAVELLI Pierre
BERTOLUCCI Marie-Christine à GIAMARCHI Marie-Dominique
CASTELLANI Pasquale à SIMEONI Gilles
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
BIAGGINI Jean-Jacques à BATESTI Gilles

ABSENTS :

BATTINI Nicolas, SIMONI Pierre Baptiste,

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Création d'emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'à la suite du concours de rédacteur territorial organisé par le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Corse, des agents de la collectivité sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès à ce grade.

Considérant qu'afin de soutenir leur évolution professionnelle et permettre leur nomination dans ce nouveau cadre d'emplois correspondant à leurs missions, il conviendrait de procéder à la création des deux postes budgétaires correspondants.

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

De créer des emplois permanents ainsi qu'il suit :

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00491	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	PT-00289	Chargé(e) de prévention déchet et communication
PB-00492	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	PT-00137	Assistant(e) de la Présidence

OBJET : Création d'emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

PRECISE

-Que le niveau de recrutement ainsi que la nature des fonctions correspondent à ceux prévus pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, tels que définis par le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier de ce cadre d'emplois ;

-Que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire correspondant à l'un des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, dans lequel l'agent recruté sera classé au regard de son ancienneté et de son expérience. Elle sera assortie du régime indemnitaire, dans les conditions prévues par le règlement du RIFSEEP en vigueur au moment du recrutement ;

AUTORISE

Le Président à signer les documents et actes afférents à cette décision ;

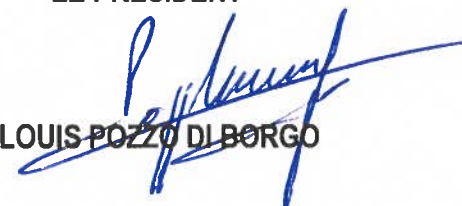
DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT


LOUIS POZZO DI BORGIO